

Esneux, le 19.09.2019

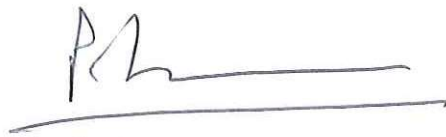
Mme la Bourgmestre  
M. Le Directeur général,

Au nom du groupe Ecolo, j'ai l'honneur de déposer la motion en annexe relative à l'intercommunale Enodia en vous demandant le passage en urgence au Conseil communal de ce jour 19.09.2019.

Je vous remercie de la bonne suite que vous y donnerez .

*Notice explicative: l'actualité nécessite une prise de position rapide.  
cfr Motion en annexe*

Pour Ecolo Esneux



P. Jeghers

## MOTION ENODIA

### Le Conseil,

Vu l'article 1232-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation,

Vu le Livre V, Titre premier, Chapitre II, section 3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux intercommunales,

Vu le rapport de la commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du groupe Publifin, devenu Enodia, adopté à l'unanimité par le Parlement wallon le 6 juillet 2017,

Vu en particulier la recommandation 5 du chapitre 3 du rapport qui prévoit d' « Engager les organes des différentes entités du groupe Publifin-Nethys, en concertation avec le Gouvernement, et en pleine considération des enjeux liés à l'emploi, à repenser le fonctionnement et le périmètre d'intervention du groupe dans le strict respect de la Constitution et du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vigueur et à venir, notamment en envisageant de céder à des tiers certaines participations, liées notamment à des activités situées à l'extérieur du pays, dans des conditions optimales sous l'angle économique, ou de céder à des sociétés publiques régionales les participations liées à des activités qui dépassent le périmètre d'intervention de l'intercommunale »,

Vu en particulier la recommandation 27 du chapitre 5 du rapport, qui implique d' « Ecarter les personnes dont la responsabilité est engagée dans les manquements et les dysfonctionnements identifiés dans le présent rapport des organes de l'ensemble des filiales du groupe Publifin »,

Vu l'offre liante de revente de plus de 50% de VOO au fonds d'investissement américain Providence,

Vu le projet de revente de Win et Elicio à des sociétés liées à des membres du CA de Nethys,

Considérant que la Commune d'Esneux est actionnaire de l'intercommunale,

Considérant que l'intercommunale, ses actifs et ses filiales constituent un patrimoine collectif qui appartient aux Esneutois,

Considérant l'importance stratégique de l'intercommunale pour l'emploi et le développement économique du bassin liégeois,

Considérant la nécessité de mettre en oeuvre l'ensemble des recommandations de la commission parlementaire « Publifin »,

**DECIDE :**

De demander la convocation d'une Assemblée générale extraordinaire d' Enodia afin de recevoir des explications claires sur les manquements apparus dans la presse, de connaître les implications des orientations formulées par Nethys pour l'actionnariat public, en particulier pour la Commune d'Esneux, et de permettre le positionnement des actionnaires concernant les ventes, leurs conséquences en terme de maintien des activités, de dividendes et d'investissements pour Enodia et la Commune d'Esneux.